

S O M M A I R E  
du recueil des actes administratifs  
de la préfecture de la région CHAMPAGNE-ARDENNE  
n° 3 quinquies du 10 mars 2015

Vous pouvez consulter ce recueil des actes administratifs dans sa version "mise en ligne"  
sur le site internet de la préfecture de la région Champagne-Ardenne, préfecture de la Marne  
dont l'adresse complète est la suivante :

<http://www.champagne-ardenne.pref.gouv.fr/>

<b>COMMISSIONS ADMINISTRATIVES</b>
------------------------------------

**2**

LE PREFET DE REGION – DREAL (DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT)

2

*Arrêté en date du 6 mars 2015 portant création et composition du comité régional de l'habitat et de l'hébergement en Champagne-Ardenne-----*

2

## COMMISSIONS ADMINISTRATIVES

LE PREFET DE REGION – DREAL (DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT)

Arrêté en date du 6 mars 2015 portant création et composition du comité régional de l'habitat et de l'hébergement en Champagne-Ardenne

LE PREFET DE LA REGION CHAMPAGNE-ARDENNE  
PREFET DE LA MARNE

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment son article L362-1 et suivants et ses articles L 302-10 et suivants ;

Vu la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et notamment son article 61 ;

Vu le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Vu la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové (ALUR), et notamment ses articles 33 (3°) et 34-III (3°) ;

Vu le décret n° 2014-1369 du 14 novembre 2014 relatif aux compétences, à la composition et au fonctionnement des comités régionaux et des conseils départementaux de l'habitat et de l'hébergement ;

### ARRETE

Article 1 :

Le comité régional de l'habitat et de l'hébergement est créé en région Champagne-Ardenne. Il est présidé par le préfet de région ou son représentant. Son secrétariat est assuré par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

Article 2 :

**Les membres du comité sont répartis en trois collèges :**

1) un collège de représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements **composé de :**

- **M. le président du Conseil Régional de Champagne-Ardenne ou son représentant**
- **M. le président du Conseil Général des Ardennes ou son représentant**
- **M. le président du Conseil Général de l'Aube ou son représentant**
- **M. le président du Conseil Général de la Marne ou son représentant**
- **M. le président du Conseil Général de la Haute-Marne ou son représentant**
- **Mme la présidente de la communauté d'agglomération de Reims ou son représentant**
- **M. le président de la communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne ou son représentant**
- **Mme la présidente de la communauté d'agglomération de Chaumont ou son représentant**
- **M. le président de la communauté d'agglomération de Charleville-Mézières – Sedan ou son représentant**
- **M. le président de la communauté d'agglomération de Troyes ou son représentant**
- **M. le président de la communauté d'agglomération de Saint-Dizier – Der et Blaise**

2) un collège de professionnels intervenant dans les domaines du logement, de l'immobilier, de la construction ou de la mise en œuvre des moyens financiers correspondants

**Les catégories de professionnels représentées et le nombre de sièges à pourvoir sont fixés comme suit :**

- **Association Régionale pour l'Habitat de Champagne-Ardenne (4 sièges)**

**Titulaire : M. Christophe VILLERS Suppléant : Mme Hélène ALBERTINI-FOURBIL**

- **Représentant les sociétés anonymes**

**Titulaire : M. Stanislas JOBBE-DUVAL Suppléant : M. Alain MARJOLET**

- **Représentant les offices publics**

**Titulaire : M. Philippe COUDROT Suppléant : M. Ladislav SCHOUFFT**

- **Représentant les coopératives et (ou) Sociétés de Crédit Immobilier**

**Titulaire : M. Jean-Claude PEDRACINI Suppléant : néant**

- **Délégation Régionale de la fédération des Entreprises Publiques Locales**

**Titulaire : M. Hervé RENARD Suppléant : Mme Émilie MOTHE**

- **Délégation Régionale de Action Logement - Union des Entreprises et des Salariés pour le Logement**

**Titulaire : Mme Rachida OUAD Suppléant : Mme Catherine LE SAINT**

- **Direction Régionale de la Caisse des Dépôts et Consignations**

**Titulaire : M. Jean-Luc COOPMAN Suppléant : Mme Chantal NONNOTTE**

- **Délégation Interrégionale du Crédit Foncier de France**

**Titulaire : M. Pascal GERARD Suppléant : Mme Josette COLIN**

- **Fédération Française du Bâtiment Champagne-Ardenne**

**Titulaire : M. Thierry DAUCHELLE Suppléant : M. Louis-Xavier FOREST**

- **Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment Champagne-Ardenne**

**Titulaire : M. Jean-Louis MOUTON Suppléant : M. Cyril GOBLET**

- **Conseil Régional de l'Ordre des Architectes**

**Titulaire : Mme Blandine GOBERT MULS Suppléant : néant**

- **Comité Régional des Banques Fédération Bancaire Française**

**Titulaire : M. Philippe GRISON Suppléant : M. Christian ANDREACCHIO**

- **Fédération Nationale de l'Immobilier Champagne-Ardenne**

**Titulaire : M. Christophe HAEM Suppléant : M. Dominique VATEL**

- **Syndicat National des Aménageurs Lotisseurs**

**Titulaire : M. Eric PERRIN Suppléant : néant**

- **Union Nationale de la Propriété Immobilière**

**Titulaire : M. Michel MOISY Suppléant : M. Joël PERIGNON**

3) un collège de représentants d'organismes intervenant dans le domaine de l'accueil, du soutien, de l'hébergement, de l'accompagnement, de l'insertion ou de la défense des personnes en situation d'exclusion, d'organisations d'usagers, des personnes prises en charge par le dispositif d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement, de bailleurs privés, des partenaires sociaux associés à la gestion de la participation des employeurs à l'effort de construction, et de personnalités qualifiées

**Les catégories d'organismes et personnes qualifiées représentés et le nombre de sièges à pourvoir sont fixés comme suit :**

- **Union Régionale PACT Champagne-Ardenne**

**Titulaire : M. Patrick BOYER Suppléant : M. Roger LEMAIRE**

- **FNARS Champagne-Ardenne**

**Titulaire : M. Patrick PELATAN Suppléant : M. Yves LAMBERT**

- **Confédération Nationale du Logement**

**Titulaire : M. Claude BOURGEOIS Suppléant : M. Jean VIEVILLE**

- **Confédération de la Consommation du Logement et du Cadre de Vie**

**Titulaire : Mme Georgette OTREB Suppléant : néant**

- **Union Régionale des Associations Familiales**

**Titulaire : M. Bernard LAPLACE Suppléant : Mme Catherine DANET**

- **CGPME Champagne-Ardenne**

**Titulaire : M. Bernard VERQUERRE Suppléant : Mme Marie-Antoinette DENOIS**

- **MEDEF Champagne-Ardenne**

**Titulaire : M. Pierre POSSEME Suppléant : M. Pierre HENAULT**

- **Conseil Consultatif Régional des Personnes Accueillies (CCRPA)**

Titulaire : M. Mathieu PICARD Suppléant : M. Patrick HOFFMAN

- Parcours d'Hébergement Insertion par le Logement Langrois (PHILL)

Titulaire : Mme Alexia MIKULANIEC Suppléant : Mme Laurence BARDIN

- Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation (SIAO)

Titulaire : Mme Anne-Sophie LE DOARÉ Suppléant : M. Jean-Luc GEOFFROY

- Union professionnelle du logement accompagné (UNAFO)

Titulaire : M. Elie METRY Suppléant : néant

- Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (URIOPSS)

Titulaire : M. Jérôme BUISSON Suppléant : M. Jean DOUCET

- Union Régionale CFE-CGC Champagne-Ardenne

Titulaire : Mme Jocelyne AUGER Suppléant : M. Jean-Louis RICHOUX

- Union Régionale FO Champagne-Ardenne

Titulaire : M. Maurice OSUNA Suppléant : M. Alain BOURÉ

- Union Régionale CFDT Champagne-Ardenne

Titulaire : M. Rémi BARDEAU Suppléant : néant

- Comité Régional CGT Champagne-Ardenne

Titulaire : M. Gilles MURIAS Suppléant : M. Michel DUVAL

- Union Régionale CFTC Champagne-Ardenne

Titulaire : Mme Myriam KUROWSKI Suppléant : Mme Nathalie GUILLEMIN

- Habitat et Humanisme

Titulaire : M. François BRIET Suppléant : Mme Christiane COLLARD

- Agence Régionale de la Construction et de l'Aménagement Durable ARCAD

Titulaire : M. Jean-Claude DANIEL Suppléant : M. Frédéric SAILLY

Personnes qualifiées :

- Association Départementale d'Information sur le Logement des Ardennes

Titulaire : M. Dominique GUERIN Suppléant : M. Olivier CULLOT

- Association Départementale d'Information sur le Logement de l'Aube

Titulaire : Mme Véronique ESNAULT Suppléant : M. Jean BOTELLA

Article 3 :

Les préfets de départements, ou leurs représentants, assistent de droit, avec voix consultative, aux séances du comité régional de l'habitat et de l'hébergement.

Le président peut inviter à une séance toute personne qualifiée à assister au comité plénier.

Le Secrétaire Général aux Affaires Régionales, le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, les Directeurs Départementaux des Territoires et les Directeurs Départementaux de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations assistent également aux séances du comité.

Article 4 :

Le mandat des membres est d'une durée de six ans. Il peut être renouvelé.

Il prend fin si son titulaire perd la qualité au titre de laquelle il est désigné. Celui-ci est alors remplacé pour la durée du mandat restant à courir.

Article 5 :

L'arrêté du 25 septembre 2005, renouvelé le 4 novembre 2011 et modifié par arrêté du 28 février 2013, fixant la composition du comité régional de l'habitat, est abrogé.

Article 6 :

M. le Secrétaire général pour les affaires régionales et Monsieur le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 6 mars 2015

Le préfet,

*Signé* : Pierre DARTOUT

---